

Direction Générale des Services
Sylvie MONSINJON

Conseil d'administration - URN
10 janvier 2025
Délibération

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 7 membres représentés.

Désignation au sein de la commission de la culture

- Vu l'article 17-11 des statuts de l'Université de Rouen Normandie

Désignation d'1 membre du personnel

Magali SIZORN 29

Abstention 3

Magali SIZORN est élue pour siéger au sein de la commission de la culture.

Fait à Rouen, le 10 janvier 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie,


Franck LE DERF

Direction Générale des Services
DAJS
direction.dajs@univ-rouen.fr
Affaire suivie par : Laura GASSE

Note d'information aux membres du conseil
d'administration

Séance du 10 janvier 2025

Objet : Désignation au sein de la commission culture

Texte de référence (visa) : article 17-11 des statuts de l'université

I. Attributions de la commission de culture

La commission culture propose, à la présidence de l'université ainsi qu'au CAc et au CA, les grandes priorités et la stratégie pluriannuelle de l'établissement en matière de culture en relation avec la politique globale de l'établissement telle qu'elle est définie dans le contrat de site. Elle émet un avis sur la cohérence entre les moyens et la politique pluriannuelle, sur la mise en œuvre de la stratégie culturelle.

Elle valide le rapport annuel présenté par le directeur de la culture devant le CAc et le CA.

II. Représentation et désignation des membres de la commission de culture

La commission de la culture comprend notamment :

- Un représentant des personnels du conseil d'administration élu en son sein

Les membres des commissions sont élus par et parmi les conseils dont ils relèvent. Toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.